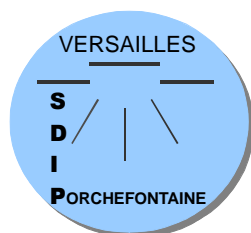


# SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n°W784001372

Siège Social : Maison de quartier 86, rue Yves Le Coz, 78000 VERSAILLES

Affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.



86 rue Yves Le Coz  
78000 Versailles

Courriel : [contact.sdip@gmail.com](mailto:contact.sdip@gmail.com)

Site : [www.sdiporchefontaine.fr](http://www.sdiporchefontaine.fr)

Versailles le 24 avril 2017

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 2017

A 10 H30, le président Serge PERRUTEL ouvre la séance, accueille les participants, adhérents ainsi que ceux qui découvrent le SDIP. Il remercie la municipalité de Versailles et la maison de quartier de mettre à disposition de l'association, tout au long de l'année, les moyens nécessaires à la tenue des réunions de travail.

Il présente les excuses de Martine SCHMIT, présidente du conseil de quartier, retenue par ses obligations dans le cadre de la municipalité et présente ensuite les membres du conseil d'administration de l'exercice passé.

Enfin il annonce le plan de déroulement de la séance et propose que les questions et remarques de l'assemblée soient regrouées à la fin, dans une session d'une demi-heure.

### 1 - RAPPORT FINANCIER *(rapporteur Yannik Schifres)*

Yannik SCHIFRES présente et commente les résultats de l'exercice, résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>+ 4 554,50 €</b>
• Fonctionnement de l'association	
– Recettes de fonctionnement	+ 1364,36 €
• Cotisations, dons, produits financiers	
– Dépenses de fonctionnement	- 723,32 €
• Assurance MACIF	
• Cotisations (SAVE, Maison des Associations, Yvelines Environnement)	
• Frais et fournitures diverses	
– <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> .....	<b>+. 641,04 €</b>
• Activité exceptionnelle	
– Vente de livres	+ 920,00 €
Dons aux écoles (Yves Le Coz & Pierre Corneille)	-
920,00 €	
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>+ 5 195,54 €</b>

Il précise que la rubrique « vente de livres » correspond au produit de la vente du livre « Versailles, sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine » de Pierre CHAPLOT et Claude DUTROU dont l'intégralité de la recette a été versée, sous forme de don, aux écoles Yves le Coz et Pierre Corneille.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

## 2 - RAPPORT MORAL

### 2- 1 Hommage à Pierre Béquet (Rapporteur Serge Perrutel)

Habitant du quartier de Porchefontaine, Pierre BÉQUET est décédé le 21 décembre 2012. Lauréat du Prix de Rome de gravure en taille-douce en 1960, il est l'auteur de la Marianne figurant sur les timbres d'usage courant de 1971 à 1978. Il a remporté également le concours pour le timbre du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin mêlant Marianne, croix de Lorraine et drapeau de la France.

Sur proposition du SDIP, dont il était membre du Conseil d'Administration, la municipalité a décidé d'honorer Pierre BEQUET en donnant au jardin de la Poste jouxtant la place Lamôme, le nom de « Jardin Pierre Bequet ». La cérémonie a eu lieu le 5 novembre 2016 en présence de François de Mazières, maire de Versailles, Martine Schmit présidente du conseil de quartier de Porchefontaine, Gaëlle Ollivier Barberousse déléguée territoriale du Groupe La Poste, Marie-Hélène Aubert et Olivier Lebrun, conseillers départementaux. Gisèle Béquet, épouse de Pierre, Patrick Béquet, son fils ainsi que ses proches participaient à la cérémonie et ont chaleureusement remercié le SDIP pour l'initiative prise.



### 2-2 La fibre optique (Rapporteur Michel Carré)

Michel CARRÉ rappelle que depuis octobre 2015, le déploiement de la fibre optique a été confié à Orange. Sa mission est d'installer celle-ci en FTTH (fiber to the Home) c'est-à-dire jusque chez soi.

Dans un premier temps, il décrit les trois étapes de la construction d'un réseau neuf qui nécessitent plus d'un an et demi depuis le découpage en zones de déploiement jusqu'au rendez-vous chez le particulier pour le raccordement. Il rappelle que le déploiement est effectué par Orange, mais que les particuliers sont libres de choisir un autre opérateur pour leur accès Internet.

Puis il présente le programme de mise en œuvre pour Versailles :

Versailles est divisé en trois lots :

- Pour chaque lot, un PSD (**Plan Schéma Directeur**) est élaboré avec la ville (Localisation et couleur des armoires, schéma de fibrage, calendrier de déploiement)

- Le PSD du lot 1 a été arrêté en **Janvier 2016**. L'objectif du déploiement est le 15/12/2016. Ce lot comprend 5 084 logements : **logements adressables (la fibre est dans la rue) fin 2016, raccordables (la fibre est dans l'immeuble) en 2017.**

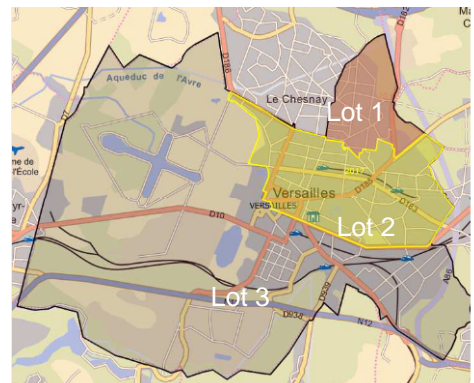
- Le PSD du lot 2 devrait être arrêté début 2017. Déploiement prévu en 2017 :

**logements adressables fin 2017, raccordables en 2018**

- Le PSD du lot 3 devrait être arrêté début 2018. Déploiement prévu en 2018-2019 :

**logements adressables fin 2018, raccordables en 2019**

**Le quartier de Porchefontaine est dans le lot 3**



Enfin Michel CARRÉ conseille, même si cela n'est pas très urgent, de manifester sa prise d'intérêt dès maintenant par le lien suivant :

<http://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

Et termine en donnant des adresses de contacts

- pour savoir si son logement est éligible : <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

- pour des demandes de renseignements : [versailles.fibres@orange.com](mailto:versailles.fibres@orange.com)
- pour savoir si sa résidence est dans la base de données recensées par Orange : Tel : 0800 38 38 84

## **2- 3 Commission Urbanisme** (Rapporteur Jacques Samanos)

Membres de la commission : Michel CARRÉ, Martine ETIÉVANT, Jacques SAMANOS, Yannik SCHIFRES,

### **2-3-1 Enfouissement des lignes aériennes**

Dans un premier temps, Jacques SAMANOS fait un rapide historique des actions menées par le SDIP pour faire avancer ce dossier : dès 2010, l'enfouissement des lignes aériennes avait été classé prioritaire par le conseil d'administration nouvellement élu, tant le quartier était en retard dans ce domaine par rapport aux autres quartiers de Versailles. En octobre 2010, un courrier avait été envoyé à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, pour attirer son attention sur cette différence de traitement et pour lui demander d'accélérer le programme.

Un relevé exhaustif de l'état d'enfouissement des lignes aériennes dans toutes les rues du quartier avait été effectué puis présenté lors de l'assemblée générale d'octobre 2010 en présence de représentants du conseil de quartier et enfin remis, accompagné d'un reportage photos, au maire adjoint chargé de la voirie lors d'une rencontre en mars 2011. Depuis, les contacts avec les élus de la municipalité ou les services techniques de la ville se sont répétés chaque année. En décembre 2013, une enquête réalisée auprès des adhérents du SDIP avait révélé que 77% des personnes interrogées considéraient comme prioritaire l'enfouissement des lignes aériennes.

Avant les élections municipales de mars 2014, le SDIP avait interrogé par courrier les listes candidates, sur leur programme en matière d'enfouissement des lignes aériennes dans la quartier de Porchefontaine. En réponse, la liste aujourd'hui élue s'était engagée sur le programme suivant : « *Les rues déjà programmées pour la période 2014-2018 sont les suivantes : Augusta Holmes, Lamartine, Yves le Coz, La Fontaine, Coste, Deroisin, Rémont, des Moines, de Turenne/Villars, Mignard, Girardon.*

*Avec les travaux de la première mandature, l'essentiel sera donc fait dans les six ans qui viennent »*

Cet engagement sert depuis, de référence pour le suivi de l'avancement des travaux :

Ainsi ont été réalisés

- En 2011 : un tronçon de la rue Racine
- En 2012 : rue de la Chaumière et rue Saint Michel,
- En 2013 : rue de l'Etang
- En 2014, la rue Augusta Holmes
- En 2015, la rue Lamartine (entre la rue Yves le Coz et la rue Albert Sarraut), la rue Yves le Coz depuis la rue du Pont Colbert jusqu'à la rue Coste et la rue du Foyer Versillais.
- En 2016, le tronçon de la rue Jean de La Fontaine allant du chemin du Cordon à la rue Berthelot ainsi que les barreaux des rues Girardon, Mignard et Berthelot entre la rue Jean de la Fontaine et la rue Yves le Coz. Début mars 2017, les enfouissements ont été réalisés mais les lignes aériennes n'ont pas été enlevées et les chaussées n'ont pas été refaites.

J.Samanos fait remarquer que si le programme réalisé en 2015 a marqué une accélération du rythme d'enfouissement par rapport aux années précédentes, le programme 2016 a été plus modeste et celui à venir ne prévoyant pas la fin de la rue Jean de la Fontaine avant 2018 marque un ralentissement qui ne permettra pas de tenir les engagements pris en 2014.

A ce stade, il demeure néanmoins que les lignes de toutes les rues du quartier devront impérativement être enfouies pour 2024, car le contrat avec ERDF et le syndicat SIGEIF (Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en l'Île de France) prendra fin à cette date. Conscient du fait que le coût ces travaux est très élevé, le SDIP déplore néanmoins le retard pris dans le programme d'enfouissement et attirera l'attention de la municipalité sur les inconvénients qu'il entraîne pour les habitants du quartier : ceux-ci seront en effet condamnés à supporter plus longtemps les nuisances visuelles et la vulnérabilité aux événements atmosphériques de ces lignes aériennes et, ce qui est

nouveau, une partie d'entre eux seront privés de l'accès à la fibre optique, Orange se refusant à installer provisoirement cette dernière en aérien.

## **2-3-2 Assainissement**

Les travaux d'assainissement annoncés par M. Boudriot, alors Chef de service à la Direction générale des services techniques de la ville, pour 2016 dans la rue Mignard ont été réalisés : dans le haut de la rue Mignard, chemisage de la canalisation et dans le bas pose de fourreaux. Ces travaux ont été concomitants à l'enfouissement des lignes aériennes.

## **2-3-3 Nuisances visuelles : révision du Règlement Local de Publicité (RLP)**

### **Historique**

Lors des élections municipales de mars 2014, le SDIP avait alerté les listes candidates, sur la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires répartis à de nombreux endroits dans le quartier et entre autres sur les terre-pleins SNCF. En réponse, la liste aujourd'hui élue s'était engagée à réviser le Règlement Local de Publicité. Fin novembre 2014, le conseil municipal, a décidé la révision du règlement local de publicité et le lancement de la concertation.

Dans ce cadre, le SDIP a envoyé à M. de MAZIÈRES, maire de Versailles, un reportage photos illustrant la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires dans le quartier de Porchefontaine ainsi qu'un memo rappelant les grands principes à respecter en la matière. Dans le même temps, le SDIP invitait ses adhérents à exprimer individuellement leurs demandes dans le cadre de la concertation.

Début novembre 2015, une première réunion avec les organismes compétents, a été organisée par la municipalité puis le conseil municipal a validé, en séance du 17 décembre 2015, les orientations proposées. Celles-ci ont été présentées aux personnes publiques associées, les professionnels et les associations (parmi lesquelles le SDIP) lors d'une 2<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2016. Le 29 septembre 2016, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité. Ce bilan a fait apparaître que, outre le SDIP en tant qu'association, plusieurs habitants du quartier de Porchefontaine s'étaient plaints par courrier de la pollution visuelle due à la publicité.

Enfin, le 16 décembre 2016, un arrêté a été publié, ordonnant l'ouverture de l'enquête à partir du 18 janvier 2017 jusqu'au 28 février 2017. Dans ce cadre le SDIP a rencontré le commissaire enquêteur et exprimé ses remarques sur le registre.

### **Contenu succinct des modifications apportées par le nouveau projet de règlement**

A l'exception de quelques lieux où toute publicité sera interdite (place d'armes, place Hoche, place de la cathédrale, place Gambetta, Carrés Saint Louis, et séquences des 3 avenues formant le trident, le projet institue une zone de publicité unique afin que « tous les quartiers soient également protégés »

Dans cette zone, la publicité murale et scellée au sol sera interdite. Restera une exception que le SDIP et d'autres associations comme SAVE ou VEI souhaitent faire disparaître : sur une distance de 50 mètres des entrées de ville, des panneaux de 8 m<sup>2</sup> sont acceptés. Pour le quartier de Porchefontaine cela concerne la rue Yves le Coz près du lieu-dit des Six Ponts et la rue du Pont Colbert. Cette remarque a été exprimée lors de la rencontre avec le commissaire enquêteur et consignée dans le registre de l'enquête.

**A cette dernière remarque près, il est indéniable que ce nouveau règlement constituera une amélioration notable de l'environnement dans le quartier.**

## **2-3-4 Gare RER/SNCF**

Sollicité par un courrier du SDIP en mai 2015, Mme Bebin maire adjoint à l'action sociale et la santé, après avoir pris contact auprès du STIF, autorité compétente en la matière, avait répondu que « du fait des priorités établies dans le schéma directeur, la mise en accessibilité de la gare de Porchefontaine ne faisait pas partie des travaux prévus du fait du faible trafic de trains et de passagers ainsi que de la configuration des lieux ».

Prenant acte de cette situation et suite à une demande exprimée lors de l'assemblée générale de mars 2016, un courrier avait été envoyé en avril 2016 au directeur de la ligne C demandant l'installation d'une rampe (main courante) le long du mur accédant au quai supérieur. Sans réponse, un courrier de relance a été envoyé le 7 février.2017.

Lors d'un échange récent entre les représentants du conseil de quartier et la SNCF, il semble que la décision de poser une main courante (rampe) et d'aménager les rampes à bagages ait été entérinée.

### **2-3-5 Eau adoucie**

Comme en avaient été informés les habitants de Versailles dès 2016, SMGSEVES ( Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint Cloud) a choisi de mettre en place une décarbonatation collective de l'eau permettant d'apporter une eau adoucie à l'ensemble des habitants qu'il alimente en eau.

**Depuis le 24 février 2017, l'eau potable distribuée à partir de l'usine de Louveciennes a atteint son niveau cible en teneur de calcium** (un TH total de 20°f, c'est-à-dire 16°f de taux calcique avec un pH de 7,7) ce qui représente une diminution du calcaire de près de 50%.L'usine de Louveciennes extrait le calcaire par précipitation. « En augmentant le pH de l'eau avec un réactif alcalin (chaux ou soude), le calcaire se forme et décante au fond de l'ouvrage. L'eau claire est alors récupérée en partie supérieure pour être filtrée ».

Les inconvénients liés au calcaire dans l'eau vont donc s'atténuer significativement. Par ailleurs SEOP, la société exploitante, annonce que le calcaire récupéré sera épandu sur les sols agricoles trop acides ayant besoin de rééquilibrer le pH.

### **2-3-6 Quelques informations sur le projet des 5 Ilots à Viroflay**

#### **EHPAD La source :**

Situé 6-8 avenue de Versailles à Viroflay, à quelques centaines de mètres de l'entrée de Versailles par Porchefontaine, l'EHPAD ouvre en Mars 2017. D'une capacité de 80 chambres individuelles, il offre quatre unités de vie, dont trois protégées Alzheimer, ainsi qu'un centre d'accueil de jour et un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA). Il est desservi par les bus 23 et 24.

#### **Parc de BON REPOS**

Le projet de construction d'une salle événementielle dans le haut du parc de Bon Repos, redouté des riverains de Porchefontaine est abandonné. Dans ses vœux de début d'année, le maire de Viroflay a annoncé qu'en substitution, il pourrait être amené à réhabiliter la Salle Dunoyer de Segonzac en augmentant sa capacité d'accueil actuellement limitée à 200 personnes.

## **2-4 Commission circulation** (Rapporteur Xavier Fernier)

### **2-4-1 Suivi de la mise en zone « 30 » du Quartier**

La Ville, en accord avec les Conseils de quartier a classé en zone « 30 » les Chantiers et Porchefontaine et installe les équipements nécessaires (se reporter au PV du Conseil de Quartier du 2 juillet 2017).

[http://www.versailles.fr/fileadmin/user\\_upload/Versaillesfr/ma\\_ville/ASSOCIATIONS\\_ET\\_QUARTIERS/Conseil\\_des\\_quartiers/Porchefontaine/RP020716\\_Porchefontaine.pdf](http://www.versailles.fr/fileadmin/user_upload/Versaillesfr/ma_ville/ASSOCIATIONS_ET_QUARTIERS/Conseil_des_quartiers/Porchefontaine/RP020716_Porchefontaine.pdf)

Le passage de la vitesse à 30km/h vise à apaiser la circulation malgré

- une circulation importante (Yves Le Coz, Albert Sarraut, Rémont)
- un très fort trafic de transit matin et soir renforcé par les applications type Waze et des conducteurs peu soucieux et mal avertis du « 30 ».

Cette mesure s'accompagnera de la mise en place de la circulation à double sens des cyclistes dans l'ensemble des rues en sens unique du quartier (à l'exception de la rue Berthelot).

La règle respecte trois objectifs :

- assurer des continuités pour les cyclistes entre les installations sportives du quartier vers le centre de Versailles (Chantiers et av. Paris), Viroflay et la remontée vers Vélizy (par le contre-sens rue Rémont)
- la praticabilité des rues (largeur de 3m minimum, état du revêtement, etc.) et la visibilité.
- le trafic journalier et la vitesse moyenne recensée

A noter que trois radars pédagogiques seront installés : en haut de la rue Yves Le Coz, en haut de la rue Albert Sarraut et à proximité de la gare RER. Ce dernier était préconisé par le SDIP depuis plusieurs années.

A ce jour, une campagne de sensibilisation à la circulation cycliste a été réalisée en Novembre 2016 et la signalisation (suppression des « Stop », début du marquage au sol) est en cours et se poursuivra : entrée et sortie « zone 30 » pour la circulation de transit et notamment rue Rémont (à partir de l'A86), rue Yves Le Coz, rue Albert Sarraut, avenue. de Porchefontaine.

Par ailleurs la mairie a procédé (juste après l'AG du SDIP) à une large diffusion **de l'information et de recommandations de sécurité** pour les conducteurs, par distribution d'une note dans les boîtes aux lettres (Comment faire pour les 50% des conducteurs qui ne font que traverser le quartier) et pour les cyclistes (parents, école, maison de quartier, etc.)

Rappelons que le SDIP, par son représentant au conseil de quartier, avait voté pour la mise en « zone 30 » du quartier, mais la commission considère que certaines mesures pourraient être améliorées car, selon elle, il existe des zones à risque élevé pour les cyclistes :

- Virages à 90° sans visibilité (Molière – Boileau, Lamartine – Ploix, Rémont – Cordon)
- Feux de croisement invisible pour les cyclistes (Corneille – Y. Le Coz)
- Carrefour du square Lamôme à partir de la rue Coste

De plus, elle préconise

- L'installation de miroirs (coudes sans visibilité)
- L'interdiction des vélos dans certains barreaux selon leur dangerosité (Coste, Corneille, etc.) ce qui nécessitera un arrêté municipal

Enfin Xavier FERNIER invite les adhérents à signaler et proposer les améliorations à apporter à la sécurité.

## **2-4-2 Actions à poursuivre par la commission circulation du SDIP :**

Pour l'avenir la commission prévoit de travailler sur les thèmes suivants :

- Suivi de l'aménagement de la rue de la Sablière (financement VGP), réalisation Viroflay,
- Suivi de l'évolution de la circulation (analyse des comptages réalisés par Versailles, répercussions et réactions possibles face aux applications de circulation)
- Analyse et recherche des solutions pour le stationnement dans le quartier
- Amélioration de la circulation : avenue de Porchefontaine et carrefour D10, rue Rémont.

La commission s'assurera de la bonne diffusion des recommandations de sécurité à l'usage des jeunes collégiens, lycéens (publicité, journée vélo, Maison de quartier, etc.)

## **2-5 Commission transports en commun. Bus B** (rapporteur André Héreau)

*Membres de la commission : Michel CARRÉ, André HÉREAU, Serge PERRUTEL et Jacques SAMANOS*

La principale demande de la commission, porte sur l'accès par bus aux gares de Viroflay

- Rive Droite pour la Défense, Nanterre, Saint Lazare et
- Rive Gauche pour Vélizy, Clamart, le tramway T6.

Cette liaison avait été plébiscitée lors d'une enquête menée auprès des adhérents. Avec cet objectif en perspective, un rendez-vous avec M. de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc, avait été sollicité par courrier en date du 8 décembre 2015.

Par courrier du 27 janvier 2016, celui-ci nous répondait que :

- *l'aménagement de la future gare routière des Chantiers allait entrainer une profonde refonte du réseau des bus de la ville et qu'à cette occasion il pourrait être étudié la liaison Porchefontaine /gares de Viroflay.*
- *en attendant, sur le réseau Kéolis-Vélizy les lignes 23 et 24 seront modifiées*
  - *avec augmentation de la fréquence : le bus 23 passe de 4 passages le matin, à un passage toutes les 15 minutes en heure de pointe.*



- aménagement d'un arrêt bus à l'extrémité de la rue Yves Le Coz permettant d'assurer une correspondance entre les lignes B-23-24 c'est-à-dire la possibilité de prendre à Vélizy le tramway T 6

### Intérêts des lignes 23 et 24 :

Mises en service en 2016 :

- la ligne 24 assure la liaison avec la gare des Chantiers
- La ligne 23 partant de la station Europe est très intéressante pour les Porchefontains puisqu'empruntant l'avenue de Paris elle est deux à trois fois plus rapide que la ligne B qui passe par la rue Yves Le Coz et la rue des Chantiers. Malheureusement, si comme le bus 171 de la RATP le 23 dessert les arrêts Hôtel de Ville, Vergennes, et Jean Mermoz, l'arrêt aux Octrois n'est pas assuré : certains évoquent un problème de concurrence R A T P – Phébus. Or comme il est écrit dans le compte rendu d'une réunion sur les transports organisée par « Versailles Environnement » avec « Phébus » le 30 novembre 2016 « *Les transports ne sont pas un secteur de pure concurrence car ils incorporent de l'argent public* ».

### Décisions arrêtées

Le S D I P prévoit d'écrire au Conseil de quartier, à la Mairie de Versailles et à Phébus pour :

- Renouveler son souhait de pouvoir rejoindre les gares de Viroflay
- Demander que les lignes 23 et 24 assurent un arrêt aux Octrois
- Demander que la ligne 23 passe par le square Lamôme pour mieux desservir le quartier

### **2-9 Commission culturelle de SAVE.** (Rapporteur Bernard Brocheton)

Comme lors de l'A.G. précédente, Bernard BROCHETON fait une courte présentation de la commission culturelle de SAVE. Il rappelle qu'elle propose des programmes aux membres des associations de quartier qui lui sont affiliées et invite les adhérents du SDIP intéressés, à s'inscrire.

Il présente ensuite le programme pour le deuxième trimestre 2017.

- Avril : Visite de l'Assemblée Nationale  
Visite de l'Ambassade d'Italie
- Mai : Visite du Musée Guimet  
Visite de Vaux le Vicomte & Abbatiale de Champaux
- Juin : Visite d' Angers sur 2 jours  
Visite de la Cité universitaire de Paris

### **2-10 Site internet** (Rapporteur Philippe Silvestre)

Le site Internet du SDIP a été ouvert en janvier 2016. Il est désormais opérationnel et ne fait donc plus l'objet d'une commission dédiée. Sa fréquentation était au mois de janvier de 752 visites uniques et de 785 en février parmi lesquelles il faut compter environ 50% de robot (Google et autres...)

Son adresse est : [www.sdiporchefontaine.fr](http://www.sdiporchefontaine.fr)

### **2-11 Approbation du rapport moral**

Le rapport moral est soumis au vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

## **3 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux statuts, le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, les membres sortants sont rééligibles.

Membres sortants :

- B. BROCHETON, M. CARRÉ, M. ETIÉVANT, S. PERRUTEL , J. SAMANOS.

Se représentent :

- B. BROCHETON, M. CARRÉ, M. ETIÉVANT, J. SAMANOS.

Serge PERRUTEL quittant Versailles ne se représente pas

Deux candidatures spontanées sont enregistrées, Marie Noëlle CAVIGNAC habitante du quartier depuis 25 ans et Pierre NICOLAS, nouvel arrivant sur le quartier. Chacun se présente brièvement et leur candidature est soumise au vote à main levée :

Marie-Noëlle CAVIGNAC : Contre : 7 voix

Abstentions 8 voix

Pour : 27 voix

Marie-Noëlle CAVIGNAC est élue

Pierre NICOLAS : Contre : 0 Voix

Abstentions 2 Voix

Pierre NICOLAS est élu.

Sur la base de ces renouvellements et des élections des deux nouveaux membres, le Conseil d'administration est donc constitué de :

AMEILHAUD Jean-Paul

DUTROU Claude

RUELLE Fabrice

BARTHES Xavier

ETIÉVANT Martine

SAMANOS Jacques

BROCHETON Bernard

FERNIER Xavier

SCHIFRES Yannik

CARRÉ Michel

HÉREAU André

SICÉ Claudine

CAVIGNAC Marie Noëlle

NICOLAS Pierre (1)

SILVESTRE Philippe

DIVAN Michèle

de ROMÉMONT Emmanuel

(1) Après l'Assemblée Générale, Pierre Nicolas a envoyé sa démission. Celle-ci a été actée lors de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2017.

## 4 QUESTIONS /DEBAT

Au cours de cette session la parole est donnée à l'assemblée. De nombreuses questions ou suggestions sont alors abordées.

Transports :

- Gare : pourquoi ne pas installer un ascenseur ou à défaut un escalier roulant
- Bus B : améliorer les connexions entre les différentes rues du quartier. Pourquoi pas des navettes.
- L'accès à la piscine Montbauron depuis Porchefontaine est difficile. Depuis l'arrêt du bus il faut monter une côte très pénible
- Les cartes d'abonnements « Passe local » ne permettent pas de prendre les Bus 23 et 24

Circulation

- Demander d'interdire les contresens dans certaines rues
- Radar pédagogiques, dans les deux sens ?
- Circulation : mettre la rue Albert Sarraut à sens unique
- Circulation : mettre la rue Yves le Coz à sens unique
- Passage à 30 km/h : quelle programme de formation sera donné aux conducteurs des flottes municipales pour que leurs comportements soient exemplaires, Poste, Phébus
- Problème avec les vélos qui n'ont pas d'éclairage
- Une très forte augmentation du trafic est enregistrée dans la rue Girardon depuis qu'elle n'a plus de STOP.
- A l'angle Augusta Holmes- Rue Rémont : le stop est grillé très fréquemment
- Le feu rouge de la rue A. Sarraut est dissymétrique : très long dans un sens, court dans l'autre.
- Rue Rémont très difficile de sortir de chez soi

Travaux

- Les engins de travaux de la rue Lamartine ont endommagé les rues adjacentes.

Stationnement

- Problème des voitures ventouses dans rue Racine, idem rue des Célestins. Pourquoi pas un parking payant ?
- Problème de parking sur les trottoirs au niveau du garage Renault

Pollution :

- Pollution infernale dans la rue Coste aux heures de pointe



Trottoirs :

- angle rues Mignard – La Fontaine : les trottoirs sont défoncés à cause d'engins de chantiers. Les particuliers devront ils participer aux frais d'entretien?
- On ne s'intéresse pas assez à la circulation des piétons
- Problèmes de trottoirs entre la rue A. Sarraut et la rue Ploix .

Bruit :

- les faux pavés dans la rue Yves le Coz sont très bruyants pour les riverains : réponse de M. Pillot : ce sont des lignes de pilotage pour les aveugles.
- Il faut s'intéresser aux nuisances sonores
- Bruit du transformateur rue A. Sarraut
- Rue Rémont : les camions poubelles passent très tard quelques fois à 1 h du matin

Divers :

- Le bruit court qu'un grillage serait posé autour du stade. Réponse : plan Vigipirate ?
- Rue Rémont, les platanes en haut de la rue Rémont ne sont jamais élagués.
- Le poste armoire en haut de la rue Yves le Coz mériterait un petit coup de peinture
- Rue Mignard ; remontée d'odeur des égouts dans la maison
- Propreté des trottoirs : crottes de chien

Les questions restées sans réponse au cours de l'Assemblée seront traitées par les commissions compétentes et les réponses seront publiées sur le site Internet du SDIP

A 12 h 10, la séance est close.

***Prochains Conseils d'Administration :***  
Mardi 28 mars 2017  
Mardi 13 juin 2017

A Versailles le 24 avril 2017

Serge PERRUTEL  
Président

Jacques SAMANOS  
Secrétaire